



▲ A 31 ans, Hugo est à la tête d'un important patrimoine immobilier, grâce aux donations de ses parents.

MA VIE D'HÉRITIER

Par **ÉMILIE BROUZE**
et **AGATHE RANC**

Photo
ADRIEN SELBERT

L'héritage influence évidemment les trajectoires de vie et biaise l'égalité des chances. Ceux qui en bénéficient sont bien placés pour le savoir. Ils racontent

Hugo en a conscience: à 31 ans, même avec son salaire confortable (3 300 euros net par mois), il n'aurait jamais pu s'offrir l'appartement parisien dans lequel il s'apprête à emménager avec sa compagne. Un 90-mètres carrés haussmannien avec vue, dans le 18^e arrondissement, pour lequel ils ont déboursé 920 000 euros. Somme à laquelle s'ajoutent 100 000 euros de travaux. « *Je sais que c'est un peu aberrant...* » Ce chargé de communication, qui a grandi dans une famille aisée au centre de Paris, vient de toucher, comme ses deux sœurs, une donation de 250 000 euros de ses parents. Il y a cinq ans, ils lui avaient déjà légué un studio à Paris, dans lequel il a vécu, avant de le revendre pour une surface plus grande – un 57-mètres carrés joliment décoré, qu'il va quitter sous ➤

“C’EST PRESQUE ILLÉGITIME QUE ÇA ME TOMBE DANS LES BRAS SANS AVOIR FAIT LES MÊMES EFFORTS QUE MON PÈRE.”

—
JOSEPH, 35 ANS

peu et pour lequel il rembourse un prêt de « 850 euros par mois ». Quels effets ont eu ces successions sur sa trajectoire personnelle? Hugo reconnaît que l’argent et les biens reçus lui offrent un confort de vie « inégalé » et « un sentiment de tranquillité » face à l’avenir. Pour la donation de 250 000 euros, qu’il compte faire fructifier en placements financiers, il a été imposé, in fine, à 12%. Ses parents ont payé l’impôt. « Spontanément, j’aurais estimé le taux entre 15% et 20% », avance ce jeune électeur écolo. Contrairement aux 81% des Français

récemment interrogés dans un sondage, qui appellent à baisser les taxes sur l’héritage, il se dit favorable à une plus grande imposition. Parce que ce mécanisme met en question son rapport à l’effort et au mérite: « *Cet argent, je ne l’ai pas gagné* », dit Hugo, qui admet en même temps que reconnaître ces scrupules l’aident peut-être à se donner meilleure conscience.

LIBERTÉ DE CHOISIR

Ce trentenaire fait partie des 10% de Français qui recevront, au cours de leur vie, plus de 500 000 euros de patrimoine. La moitié de ses concitoyens se contenteront de moins de 70 000 euros et parmi ceux-là, beaucoup n’hériteront de rien. Au capital financier dont bénéficie quelqu’un comme Hugo s’ajoute bien souvent un « capital » culturel et social, que le système scolaire ne parvient pas à corriger. Hériter ou savoir que l’on héritera, c’est aussi pouvoir se permettre d’entreprendre les études de son choix, de les arrêter quand on le souhaite, de se réorienter plus aisément. Les trajectoires professionnelles sont aussi plus faciles. Une des sœurs d’Hugo, qui a suivi des études de graphisme, peut aujourd’hui se lancer dans des projets personnels sans pression financière. C’est aussi ce dont témoigne Gabriel, 59 ans, qui cède progressivement à ses enfants les logements cos-

qu’il a achetés en Dordogne et dans le Bas-Rhin. Son aîné, chimiste, a pu renoncer à un poste dans un groupe pétrolier pour préférer une petite entreprise plus en phase avec ses aspirations et ses valeurs. « Si mes enfants avaient eu des crédits à rembourser, ils auraient sans doute moins pris le temps de trouver le boulot qui leur plaît », remarque le haut fonctionnaire retraité, qui a souhaité transmettre le patrimoine familial le plus tôt possible. Tout est en ordre: Gabriel gère la société civile immobilière (SCI) au sein de laquelle sont regroupés

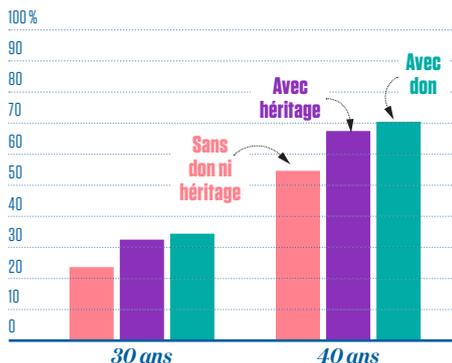


les logements de ses quatre enfants et une maison secondaire, où la famille se retrouve pour les vacances.

« A la trentaine, les écarts se creusent, observe l’économiste Nicolas Frémeaux, auteur des « Nouveaux Héritiers » (éd. Seuil), un essai dans lequel il plaide pour une plus grande progressivité d’un impôt mal connu et au taux souvent surestimé. Il y a d’un côté ceux qui bénéficient d’une donation et peuvent s’acheter un appartement et, de l’autre, ceux qui, avec les mêmes revenus, n’ont pas pu épargner grand-chose. » Entre 25 et 44 ans, toucher un legs est associé à une probabilité plus forte d’acheter son premier logement (18% sans don, 33% avec), a fortiori dans les villes où les prix de l’immobilier atteignent des sommets, souligne une étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l’Evaluation et des Statistiques (Drees). Parmi les jeunes propriétaires, quatre ménages sur dix déclarent avoir été aidés avant ou au moment de leur achat, qu’il s’agisse de donations, de prêts, ou encore de prise en charge des loyers avant l’achat. Guillaume (1), chef de projet informatique de 45 ans, qui a hérité à la trentaine d’un appartement de 50 mètres carrés dans la capitale, constate ainsi que certains de ses collègues au salaire équivalent partent s’installer « très loin de Paris » faute de moyens. « Pouvoir épargner, avoir un meilleur train de vie, le confort psychologique de n’avoir pas peur de perdre son emploi... Je me considère comme un privilégié. » Et même des sommes plus modestes peuvent « radicalement changer la vie », insiste Sophie (1), une Franco-Allemande de 36 ans, analyste de données. Elle a reçu, quelques mois avant la pandémie, une donation surprise de 25 000 euros de la part de son père – son indemnité de départ à la retraite, partagée équitablement entre

PROBABILITÉ D’ACHETER SA MAISON

Selon l’âge et la situation patrimoniale



SOURCE: INSEE



elle et sa sœur. Elle qui a longtemps été au smic et n'a jamais économisé un centime (« ça ne sert à rien d'être la plus riche du cimetière », répète-t-elle) a puisé dans ce pécule pour couvrir des dépenses liées à une séparation compliquée et réunir l'apport nécessaire pour s'acheter un appartement à Berlin, où elle vit désormais. Un jour, celui-ci reviendra à sa sœur et sa demi-sœur, ou à ses nièces. Sophie, qui n'a pas d'enfant, a programmé un rendez-vous chez le notaire pour les coucher sur testament et ainsi faciliter la transmission, qui sera régie par la loi allemande.

Pour un individu, héritier peut aussi augmenter la capacité à monter une

entreprise. Mais cela peut encore avoir un effet plus inattendu. Nicolas Frémeaux : « Au XIX^e siècle, des chercheurs ont théorisé l'« effet Carnegie » : lorsque les gens savent qu'ils hériteront un jour, même de petites sommes, ils vont arrêter de travailler, partir à la retraite plus tôt, travailler moins. » Un argument qui a conduit certains penseurs libéraux, comme le Britannique John Stuart Mill, à défendre un plafonnement de l'héritage. Idée reprise aujourd'hui par le candidat La France insoumise à la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon... pourtant loin du credo libéral dont est issue l'idée. Joseph (1), 35 ans, consultant en politiques publiques à Paris, a connu de jeunes héritiers qui se sont reposés sur leur fortune, qui se sont « laissés vivre » alors qu'à ses yeux, ils auraient pu mener de brillants projets et carrières, estime-t-il encore, un brin calviniste. Lui a bénéficié, il y a trois ans, d'une donation immobilière de son père, réfugié politique tchèque et architecte, qui, arrivé sans le sou en France, a progressivement acheté et retapé des appartements dans une rue parisienne autrefois populaire. Comme sa sœur, Joseph est aujourd'hui propriétaire de deux studios de 15 et 17 mètres carrés, dont les loyers lui rapportent 1500 euros par mois. Un gros « bonus » dans le budget de ce « dépensier ». « C'est presque illégitime que ça me tombe dans les bras sans avoir fait les mêmes efforts que mon père. Je suis très heureux qu'ils me permettent de ne plus compter mes sous, mais cela ne doit pas m'empêcher d'épargner, de lancer mes propres projets. » Il cite un ami d'enfance dont les parents, eux aussi immigrés, n'ont jamais pu devenir propriétaires. Cet ami s'est efforcé d'épargner dès ses premiers jobs d'été pour s'acheter son premier appartement, il y a six ans. « On savait qu'on ne

partait pas avec les mêmes données, admet Joseph. Moi, j'ai toujours su que j'avais un parachute. »

HÉRITAGE POUR TOUS ?

Qui voudrait lacérer son propre parachute ? Les discours d'héritiers sur l'héritage sont souvent ambigus. Conscience de sa propre chance, mais aussi des inégalités qu'elle contribue à figer ; attachement au mérite, mais aussi aux biens hérités... « Je suis pour une plus forte imposition, même si c'est en contradiction avec ce que j'ai vécu », affirme Guillaume, séduit par « l'héritage pour tous » proposé par l'économiste Thomas Piketty – 120 000 euros versés à tous les Français à 25 ans, financé par un nouvel impôt sur la fortune –, qui permettrait selon « le Parisien » de tendre vers une égalité des chances « qui n'existe pas aujourd'hui ». Sophie aussi dit « avoir un peu honte de la donation, car j'ai touché de l'argent non mérité ». Elle a d'ailleurs pu susciter, auprès de certains amis, des jalousies. Joseph explique qu'il tente de placer le curseur quelque part entre « justice sociale » et « respect de l'histoire familiale ». Hors de question pour lui de vendre un jour l'appartement dans lequel il a grandi, « que mon père a obtenu au prix de son travail et de sacrifices ». Il est trop attaché à sa « valeur symbolique ». Quant à Hugo, s'il veut « faire travailler » la donation de ses parents, c'est pour « sécuriser son confort de vie » et... transmettre un jour ce patrimoine. ■

(1) Le prénom a été changé.

“LES ENFANTS SE SONT SENTIS SPOLIÉS”

M^E HÉLÈNE COUROIS,
notaire à Caen* (Normandie)

« L'une des difficultés des successions, c'est quand on a appris à connaître les personnes, et que s'abattent sur elles des situations difficiles. Ce fut le cas de Lucien, 70 ans. Il s'était remarié avec Catherine, qui avait deux enfants, âgés de 12 et 16 ans. Lucien, qui avait coupé les ponts avec son fils, les considérait comme les siens. En 2018, leur mère était en soins palliatifs, et Lucien, bien qu'en forme, devait se faire opérer. Ils sont venus me voir pour une adoption simple, afin de mieux protéger les enfants. Mais à peine

l'acte de consentement signé, la mère est décédée. Puis l'opération de Lucien s'est mal passée, et lui aussi est décédé. Le tribunal n'avait pas eu le temps d'acter l'adoption. Pire, Lucien et Catherine avaient fait une donation entre époux en permettant aux héritiers de choisir pour la succession. Le fils de Lucien, en plus de récupérer la succession de son père – 120 000 euros –, a pu augmenter sa part sur l'héritage de sa belle-mère, jusqu'au maximum d'un tiers – 40 000 euros. Les enfants de Catherine [qui ont chacun touché 40 000 euros] se sont sentis spoliés. Le plus dur est que tout s'est fait en contradiction totale avec le souhait du défunt. Ça, ça fait un pincement au cœur... » B. M.

(*) Cette histoire est aussi racontée dans le podcast

« Les notaires vous racontent » de la Chambre des notaires de la Cour d'appel de Caen.